

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

| Arrivées à CAHORS            | Départs de CAHORS           | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT          | AGEN                        | BERGERAC                    | BORDEAUX                     | PÉRIGUEUX                   | PARIS                        |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 11 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 40 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 7 h. 17 <sup>m</sup> matin. | 7 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 42 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 52 <sup>m</sup> matin. | 12 h. 51 <sup>m</sup> matin. |
| 5 h. » soir.                 | 1 » 00 » soir.              | 2 » 41 » soir.              | 3 » 52 » soir.              | 4 » 18 » soir.              | 5 h. 20 <sup>m</sup> soir.  | 8 h. 8 <sup>m</sup> soir.    | 5 » 52 <sup>m</sup> soir.   | 4 » 39 <sup>m</sup> »        |
| 10 h 21 »                    | 5 » 45 » »                  | 7 » 39 » »                  | 9 » 22 » »                  | 9 » 41 » »                  | —                           | —                            | 11 » 7 » »                  | 2 » 48 soir.                 |

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

Cahors, 28 Août.

Le *Journal du Lot* disait avant-hier qu'en ayant l'air de faire cause commune avec M. Jules Ferry, le ministère commettait une faute sérieuse. Il est bon d'insister sur ce point, à Cahors comme ailleurs.

On sait depuis longtemps qu'une fraction ardente du parti républicain ne cesse d'attaquer l'Eglise, et de réchauffer les passions mauvaises de la partie la plus ignorante et la moins honnête de nos populations. Mais on sait également que la République a toujours péri, quand on a vu ce parti se disant avancé, mais tout rempli de haine, avoir quelque chance de mettre la main sur la direction des affaires. Il faudrait que cette leçon de l'histoire ne fût pas perdue pour M. Waddington et ses collègues.

Nous désirons vivement sortir une bonne fois de ces perpétuels changements de cabinet qui inquiètent les esprits. Il nous paraît grandement utile d'avoir longtemps à notre tête les mêmes hommes, afin d'échapper au reproche d'instabilité que l'on adresse depuis si longtemps à la République. Mais pour cela les ministres sont tenus à une extrême modération ; et ce n'est point avec l'article 7 des lois Ferry que cette modération sera appréciée de l'opinion publique, de façon à asseoir plus solidement encore la République, en lui amenant le concours des hommes sages de tous les anciens partis.

Si la République devenait le gouvernement, et en quelque sorte la propriété d'une coterie, elle susciterait contre elle une coalition qui ne serait plus cette coalition monstrueuse entre les fidèles de la vieille et glorieuse monarchie française, et les adhérents aujourd'hui dispersés de la forme hybride, inacceptable et grosse de calamités nationales, qui s'appelle l'Empire. A la place de cette coalition, le licenciement même de l'opposition bonapartiste contribuerait à faire surgir une coalition d'une autre espèce, composée de légitimistes, d'anciens bonapartistes et de républicains conservateurs, qui trouveraient une formule nouvelle répondant à une pensée commune de défense religieuse et sociale.

Que le ministère se mette en présence de cette éventualité ! Et s'il croit que le péril ne soit pas imminent, il s'aveugle sur l'émotion que les lois Ferry ont suscitée de toutes parts, et il s'aveugle bien plus encore sur les conséquences qu'elles ont depuis quelques semaines.

Les scènes tumultueuses produites à Lyon et à Paris par le chant de la *Marseillaise*, la prétention d'imposer partout un chant qui devrait être réservé pour l'heure de la revanche patriotique ; le coup de fusil tiré à Meudon sur un groupe d'élèves des *Missions Étrangères* (incident peu connu encore) ; enfin les insultes dont deux prêtres viennent d'être l'objet dans le quartier St-Antoine, à Paris, montrent qu'il est temps pour nos ministres d'ouvrir les yeux et de prêter l'oreille aux vociférations d'une brutale minorité, qui a l'audace d'affirmer qu'elle représente, à elle seule, la République.

Où, il est temps de rappeler que la constitution républicaine de 1875 a été une œuvre de conciliation et de transaction. Nous avons jusqu'ici trois pouvoirs : le Président de la République, le Sénat et la Chambre des députés.

Un quatrième s'affiche avec un effroyable programme. C'est le conseil municipal de Paris.

L'article 7 des lois Ferry est une concession à ce quatrième pouvoir. Ce conseil s'appuie sur ceux de Lyon et de Marseille. Or, on n'a pas oublié que le drapeau rouge a été arboré sur l'Hôtel de Ville de Lyon, pendant six mois à partir du 4 septembre, et que Marseille a proclamé un moment l'abominable règne de la Commune. En face de ces trois villes et de quelques autres sans importance, il y a la France tout entière qui n'aspire qu'à la paix au dedans et au dehors, et qui résume toutes ses aspirations dans ces deux mots : *Ordre et liberté*.

Ce sont ces deux mots *ordre et liberté* qui pourraient devenir le programme d'une coalition nouvelle. Il appartient au ministère de les garder pour lui, et la République doit les réaliser.

Le bon exemple vient d'être donné, à cet égard, par le Conseil général du Lot. Nos représentants cantonaux se sont prononcés contre l'article 7 ; mais en même temps ils ont déclaré que, si la liberté de l'enseignement était un droit imprescriptible, il était juste, il était nécessaire que l'Etat exerçât, au plus haut degré, son droit de surveillance et d'inspection sur tous les établissements scolaires.

Cette voie est la bonne ; nous sommes heureux que le Conseil général du Lot, mécontentant tout à la fois les extrêmes de droite et les extrêmes de gauche, l'ait indiquée avec une précision et une netteté qui auront (nous en sommes certains à l'avance), les plus heureux résultats.

Que le gouvernement écoute les amis indépendants qui l'avertissent, et non les fanatiques qui ne voient rien et ne comprennent rien en dehors de leurs préjugés et de leurs préventions.

## REVUE DES JOURNAUX

### National.

Le *Figaro* publie une longue conversation du prince Napoléon. En attendant que ce renseignement ait été confirmé par le silence, ou contredit par des démentis, ou simplement rectifié, il ne nous répugne pas de le tenir pour authentique, car il ne manque pas de vraisemblance. On y voit un prétendant qui se flatte, qui promet des merveilles, qui cherche à dissiper les méfiances les plus invétérées, qui s'attribue toutes les vertus politiques ; rien de plus naturel.

Le cousin de Napoléon III est bien sévère pour le dernier empereur. Jamais, peut être, on n'a mieux résumé les griefs de l'opposition contre le gouvernement qui tomba au 4 septembre ; l'histoire ne parlera pas un langage plus dur.

Au lieu de s'attacher les classes élevées par la confiance, il les a tenues par la crainte ; au lieu de s'attacher le peuple en lui donnant une prospérité solide, il a flatté ses appétits et laissé une certaine licence à ses passions ; au lieu de faire une société unie, il a divisé pour régner. Il a voulu être regardé, en haut comme un sauveur nécessaire, en bas comme un maître puissant, et il n'est arrivé qu'à recueillir les fruits de la haine qu'il avait entretenue entre les travailleurs et les

riches. Ce système de gouvernement n'a pas seulement conduit à sa perte le régime de 1852 ; il a certainement préparé à la France et les désastres de 1870, et les erreurs sociales de 1871.

Fort bien. Mais s'il en est ainsi, si Napoléon III n'a pas donné au peuple une prospérité solide s'il a divisé pour régner, s'il a entretenu la haine entre les travailleurs et les riches, s'il est responsable de la commune comme de la guerre sur quoi reposent les prétentions du prince ? Quels sont ses titres ? Voilà une plaisante façon de séduire une fois de plus la nation française ! « Le second empire ayant été à tous égards funeste, voulez-vous braves gens, recommencer l'expérience ? » Les autres impérialistes tâchent du moins de recueillir les épaves de la légende ; ils se rabattent sur les dix-huit années de prospérité : « Illusion ! » s'écrie le prince.

— Mais Napoléon III faisait vivre en paix des classes hostiles. — Il ne faisait qu'entretenir la haine ; il divisait pour régner. — Il tenait en échec les passions antisocialistes. — Au contraire : il les fomentait pour se rendre nécessaire, comme un médecin fripon qui trouverait plus de profit à aigrir le mal qu'à le guérir.

### République française.

Le schisme est consommé : le parti impérialiste est coupé en deux. M. Jules Amigues, malgré les supplications de l'*Ordre*, publie, dans le *Petit Caporal*, sous la forme d'une lettre au prince Napoléon, un long manifeste où il se sépare nettement du bonapartisme officiel représenté par le prince Napoléon. Voici les passages les plus significatifs de ce document :

Le plébiscite, dit M. Jules Amigues, est un contrat librement consenti entre le peuple, d'une part, et, d'autre part, l'empereur et ceux qui lui succéderont.

Le peuple dit à l'empereur : « Moi, peuple souverain, je te confère l'exercice de la souveraineté ; et comme mon intention est tout ensemble de constituer le pouvoir et de lui assurer la durée, comme j'ai besoin d'avoir devant moi un long avenir pour la garantie des situations acquises et pour la sécurité du travail, je règle d'avance le droit de succession dans ta famille. Mais il est bien entendu que je ne me dévoue point pour cela de la souveraineté ; il est bien entendu que, si je me lie envers les tiens, les tiens aussi se lient envers moi, et que si l'un d'entre eux vient à rompre le contrat, à renier le mandat dont je l'investis, à sortir des constitutions que j'accepte et consacre, son droit héréditaire sera par là même annulé ; autrement nous nous écarterions tous du principe impérial, suivant lequel le peuple se donne un chef, pour retomber dans le régime du droit divin, qui prétend nous imposer des maîtres. »

M. Jules Amigues expose ensuite que le prince Napoléon a, en ce qui le concerne, rompu le pacte lorsqu'il s'est rallié par trois fois à la République ; lorsqu'il a écrit, par exemple, aux électeurs d'Ajaccio : « Aujourd'hui, un gouvernement franchement républicain peut seul défendre les principes de la société moderne et donner satisfaction aux nécessités du suffrage universel. »

M. Amigues est au désespoir que le prince Napoléon n'ait pas arrangé les choses, n'ait pas mis tous le monde d'accord en renonçant à la couronne en faveur de son fils, et il termine par cette apostrophe touchante :

Ah ! Monseigneur, si vous aviez fait cela, si vous faisiez cela, quel avenir vous assuriez en un instant à la cause impériale et à votre famille ! Avec quelle unanimité le parti impérialiste se fût resserré

autour de vous et eût acclamé cet acte d'humilité souveraine qui eût été un acte de sublime orgueil ! Comme le sentiment populaire eût ratifié cette réconciliation héroïque entre les vivants et les morts ! Comme nous vous aurions tous aidés, comme nous vous aurions tous servi, même ceux qui, comme moi, ne savent servir que les idées, non point les hommes ! Quelle puissance eût été créée par vous autour de vous ! Et comme, n'étant que le père de l'empereur, vous auriez été plus que l'empereur !

C'est très-éloquent et très-ingénieux ; mais le prince ne nous paraît pas fort disposé à se rallier à cette combinaison. Il ne veut pas être le père de l'empereur, il ne veut pas être plus que l'empereur, il veut être l'empereur. Gageons même qu'il préférerait la présidence de la République (avec toutes ses conséquences) à l'auguste paternité que lui offre M. Jules Amigues.

Le *Pays* reproduit le manifeste du *Petit Caporal* « uniquement à titre de renseignement ». L'*Ordre* n'en dit pas un mot.

### Gazette de France.

Voici le discours prononcé par M. Paul Bert au banquet du conseil général de l'Yonne :

« Messieurs,

« Je bois à la destruction des phylloxeras.  
« Le département de l'Yonne a eu le bonheur jusqu'ici d'échapper à ces deux fléaux : le phylloxera qui se cache sous la vigne, et l'autre... le phylloxera que l'on cache avec des feuilles de vigne.

« Pour le premier, nous avons le sulfure de carbone ; pour le second, l'article 7 de la loi Ferry.  
« Cet article 7, messieurs, quelle que soit la mauvaise volonté de certains personnages, sera voté par le Sénat, il n'y a pas à en douter. Il sera voté par les uns à cause de la crainte parfaitement justifiée du phylloxera, et par les autres à cause de la crainte que leur refus ne donne naissance à des insecticides beaucoup plus violents.

« Quand nous aurons l'article 7, nous l'essaierons, et, s'il nous donne les résultats attendus, nous nous en tiendrons là. Mais, s'il ne répond pas à notre attente, nous n'hésiterons pas à chercher un autre insecticide plus énergique pour sauver la France.

« Je bois donc, messieurs, à l'inventeur du sulfure de carbone et aussi à l'initiateur de l'article 7, à M. Jules Ferry ! »

Le malheureux qui excite de cette inqualifiable façon à l'empoisonnement et au massacre des prêtres catholiques, n'est peut-être plus tout à fait responsable de ce qu'il dit. La conscience publique recule devant la possibilité de tant d'ignominie spontanée, chez un homme né et élevé en France, et l'on est porté à expliquer un pareil éréthisme de méchanceté stupide, par des influences morbides, par une sorte d'inoculation assimilable aux piqûres d'amphithéâtre.

### Moniteur Universel.

Deux prêtres qui se rendaient, à pied, à la gare de Lyon, ont été entourés par une foule furieuse qui, après les avoir odieusement et lâchement injuriés, s'excitait à les jeter à l'eau, et y auraient réussi peut-être sans l'intervention de quelques citoyens énergiques et des sergents de ville.

Il y a là un fait grave : le souvenir du malheureux Vincenzini, assassiné par la foule, dans les mêmes lieux précisément où s'est produite l'agression sauvage dirigée contre deux prêtres inoffensifs, s'offre spontanément à l'esprit. La foule dont on excite les instincts cruels devient promptement semblable à la bête féroce déchaînée. Des faits semblables à ceux dont la place de la Bastille a été le théâtre sont la honte d'un pays civilisé.

La presse radicale, qui passe son temps à exciter

Les passions anti-religieuses des masses, à sa part de responsabilité dans ces faits odieux ; elle le sent, et tout en blâmant les excès auxquels la foule s'est portée, elle cherche, par des insinuations dépourvues de tout fondement et de toute dignité, à en atténuer le caractère révoltant.

Le *Siccle*, par exemple, donne à entendre que ces excès pourraient bien avoir été provoqués par les partis hostiles à la République. « Rien n'est plus facile, en effet, ajoute ce journal, que d'avoir sous la main des agents provocateurs qui excitent au désordre en se donnant les airs de républicains. »

Cette insinuation est presque aussi odieuse que les faits qu'elle a pour objet d'atténuer.

« Rappelons-nous, poursuit le *Siccle*, la manœuvre des blouses blanches, imaginée par la police impériale. Cette manœuvre consistait à faire croire que ces blouses blanches étaient portées par des adversaires de l'empire et que les désordres commis par ces agents de police déguisés étaient imputables aux républicains. »

On comprend ce système, ce sont les blouses blanches, c'est-à-dire les ennemis de la République, qui ont injurié et menacé de mort les prêtres qui se rendaient à la gare de Lyon ; ce sont ces mêmes ennemis qui ont organisé les scènes de désordre dont la *Marseillaise* a été le prétexte au Palais-Royal ; ce sont eux, enfin, qui tirent, dans le bois de Meudon, sur les séminaristes comme sur des lapins.

Quant aux républicains libres penseurs qui injurient et calomnient le clergé dans leurs journaux, qui le salissent et l'outragent dans d'immenses caricatures ; qui excitent, par tous les moyens, la foule ignorante contre lui, ce sont eux qui ont protégé contre les menaces de la foule les deux prêtres qui se rendaient à la gare de Lyon.

Mais si les républicains sont si prompts à se dévouer pour assurer le salut des prêtres menacés par la foule, pourquoi excitent-ils la foule contre les prêtres par leurs caricatures et par leurs articles de journaux ?

Le *Siccle* a d'ailleurs trouvé un moyen ingénieux d'éviter que les prêtres qui passent dans nos rues ne deviennent les victimes des ennemis de la République. Il leur conseille tout bonnement de se déguiser.

INFORMATIONS

LA STATUE DE M<sup>r</sup> THIERS A BONE.

De grands préparatifs se font à Bone pour l'inauguration de la statue de Mr. Thiers, qui doit avoir lieu dans le courant du mois de septembre, en même temps que les fêtes du comice agricole.

Ce qui donnera à cette fête un éclat et une signification particulière, ce sera la présence du bey de Tunis. On avait bien dit qu'il ne viendrait pas lui-même, mais qu'il se ferait représenter soit par son frère soit par Mostapha, son premier ministre. Mais il est certain aujourd'hui que le bey en personne profitera de cette occasion pour visiter notre colonie. Ses appartements sont déjà retenus.

Déjà les chefs arabes prennent leurs mesures pour lui faire une brillante réception, et la population indigène tout entière s'apprête à l'accueillir avec des démonstrations très enthousiastes. Il est incontestable que la présence du bey sur le sol algérien produira, au point de vue des sentiments des musulmans de notre colonie,

une impression des plus favorables.

Au reste, les fêtes qui seront données à Bone pour l'inauguration de la statue de Mr. Thiers promettent d'être fort belles. Les représentants de l'Algérie au Sénat et à la chambre des députés assisteront tous à cette cérémonie, et des invitations individuelles doivent être adressées aux membres des divers corps de l'Etat.

M<sup>me</sup> Thiers est attendue et on prépare pour elle les appartements de la Mairie.

Mr. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, descendra à l'hôtel de la Société minière de Mokta ; le général Saussier, à l'hôtel de la subdivision et le préfet de Constantine à la sous-préfecture de Bone.

L'*Unita cattolica* publie une déclaration des plus importantes que le pape Léon XIII a faite, ces jours derniers, dans un entretien avec M. Cancino, un avocat éminent du barreau de Rome, au sujet de la situation des catholiques en Italie :

Les catholiques, a dit le Saint-Père, ont droit à être rassurés dans leur conscience et ils ne le sont pas. L'Eglise a droit à servir Dieu en pleine liberté ; or, la liberté qu'on lui laisse n'est pas une liberté. Ce qui a été fait peut être défait. Qui nous garantit aujourd'hui le lendemain ? La révolution ne dit jamais : assez, précisément parce qu'elle est la révolution ; mais la révolution ne peut être un mode de gouvernement ; les sociétés ne peuvent être gouvernées au moyen d'expédients, mais bien par les principes, et les principes sont innombrables. La papauté est la sauvegarde la plus sûre des principes.

L'Eglise est la plus grande école de respect et de soumission que possède la terre. Si elle ne donne pas aux lois civiles la sanction religieuse, les citoyens n'obéissent plus par conscience, mais par crainte. Les princes et les peuples sont battus par une épouvantable tempête, et s'ils veulent retrouver sûrement le port, ils doivent rendre à l'Eglise sa souveraineté, sa liberté, son indépendance, pour qu'elle puisse efficacement remplir sa mission dans la société. Qu'on donne à l'Eglise romaine ce qui appartient à l'Eglise, qu'on reconnaisse le droit des catholiques qui sont l'immense majorité de la nation, et, tous unis, nous travaillerons au bien de l'Italie, qui est notre patrie à tous. La souveraineté, la liberté, l'indépendance du siège apostolique, sont les conditions de la grandeur de l'Italie ; nier les bienfaits dont l'Italie est redevable à la papauté, c'est renier la vérité la plus évidente.

On télégraphie d'Arcachon le 25 août :

Dimanche soir le roi Alphonse a passé l'après-midi avec la princesse et il dîna ce soir à la villa Bellegarde. Selon toute apparence, le roi partira demain pour Madrid, voulant rentrer à la Granja mardi soir.

On nous assure que la date du mariage serait fixée pour la fin d'octobre, après la session des Cortès. Il paraît que l'archiduchesse hésite entre l'idée de faire son entrée par mer à Barcelone, si cette ville était choisie, et celle d'arriver directement par la France dans une des capitales du nord de la Péninsule ; en tout cas, il semble toujours peu probable que le mariage soit célébré à Madrid.

Les personnes de l'entourage du roi assurent que l'archiduchesse a produit une impression très favorable sur le prince, comme sur tous les Espagnols qui l'ont approché.

Le conseil des ministres, après le retour d'Al-

phonse à la Granja, fixera la date de la convocation des Cortès.

La mission extraordinaire qui ira à Vienne demander la main de l'archiduchesse partira sous peu, et le duc de Sesto en sera le chef avec M. de Silvela. Le duc de Tétuan, ministre des affaires étrangères, a déterminé les conditions de la mission et du mariage avec le baron de Schlemmig.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT.

Séance du 22 août.

Présidence de M. Roques.

Ouverture de la séance à 2 h. 4/4.

M. le Préfet assiste à la séance.

Lecture du procès verbal.

M. Calmels d'Artinsac présente des observations au sujet du sectionnement de la commune de Rocamadour.

M. le baron Dufour appuie les observations. Le procès-verbal est adopté.

Présidence de M. Cipières, Vice-Président.

Le Conseil, sur le rapport de M. Cambres, — Vote du sous-chapitre X et répartition de bourses aux élèves sages-femmes.

Sur le rapport de M. Vaissière, approuve la demande d'affectation, de journées de prestations et de centimes, présentée par la commune de Bio.

Avis favorable à la demande de secours de 500 ou 600 fr. pour construction de banquettes de sûreté sur le chemin vicinal ordinaire, numéro 1 (commune de Sonac) et renvoi à la commission des finances.

Avis favorable à la demande de secours de 400 fr. pour construction de banquettes de sûreté sur le chemin de grande communication, numéro 42, traversé de Reilhac, renvoi à la commission des finances.

Sur le rapport de M. Demeaux, — 1<sup>o</sup> Classement d'une partie du chemin d'intérêt commun, numéro 28, avec réserve qu'il ne sera pris aucune somme sur les fonds d'emprunt ;

2<sup>o</sup> Délégation à la commission départementale pour donner son avis sur les projets de chemin de grande communication et d'intérêt commun qui lui seront présentés dans l'intervalle des sessions ;

3<sup>o</sup> Maintien du tarif actuel du rachat de la prestation en nature applicable aux chemins vicinaux ;

4<sup>o</sup> Renvoi pour nouvelles propositions de la demande de création d'un poste de cantonnier surveillant ambulancier.

Le Conseil, sur le rapport de M. Brugalères, — 1<sup>o</sup> adopte le projet d'agrandissement de deux pontons. — route départementale, numéro 11.

2<sup>o</sup> Ajourne la demande de crédit de 3,220 fr. pour construction de trottoirs dans la traversée de Cahors. — Route départementale n<sup>o</sup> 13 ;

3<sup>o</sup> Ajourne la demande de subvention en faveur de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac ;

4<sup>o</sup> Chemin de fer routier. — Nomination d'une commission pour étudier les lignes les plus urgentes. Ajourné ;

5<sup>o</sup> Vœu pour l'adoption de la loi organique relative aux chemins de fer économiques. Ajourné ;

6<sup>o</sup> Chemin de fer sur les roules, demande de construction. Ajourné ;

7<sup>o</sup> Projet de construction de l'Ecole normale. Ajourne l'examen jusqu'après l'approbation du projet définitif de la voie ferrée de Cahors à Capdenac ;

8<sup>o</sup> Prisons. — Appropriation au régime cellu-

laire. Ajourné ;

9<sup>o</sup> Classement du chemin d'intérêt commun entre Lanzac et Calès. — Ajourné pour complément d'instruction ;

10<sup>o</sup> Atlas cantonal du Lot. — Demande de la maison Chanche, de Paris. — Rejet faute de fonds ;

11<sup>o</sup> Etablissement d'une carte de France destinée à faciliter le redressement et l'élargissement des voies de communication. — Rejet faute de fonds ;

12<sup>o</sup> Nivellement de la France, demande de subvention. — Rejet faute de fonds ;

13<sup>o</sup> Situation des cinq voies ferrées du Lot. — Rapport de M. l'ingénieur en chef. — Donne acte ;

14<sup>o</sup> Réseau d'Orléans. — Contrôle d'exploitation. — Rapport de M. l'inspecteur général. — Donne acte.

Séance levée à 4 heures 1/2.

Par arrêté du 22 août 1879, M. le directeur général des contributions directes a nommé contrôleur principal de 2<sup>e</sup> classe à Cahors, M. Bonnefous, contrôleur de 1<sup>re</sup> classe dans le département des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Roth, appelé à un emploi de percepteur.

Un violent orage a éclaté jeudi soir sur Gondou et les communes environnantes. Nous ne connaissons pas l'étendue des pertes qu'il a occasionnées, mais nous pouvons affirmer que les tabacs ont beaucoup souffert.

Le duc d'Anmale président du Conseil général de l'Oise, a quitté Beauvais pour aller dans le Midi continuer la tournée d'inspection militaire dont il est chargé.

Le conseil municipal de Périgueux ayant décidé de remplacer par une institutrice laïque les religieuses de Sainte-Marthe, qui dirigeaient l'école des Barris-Saint-Georges, Mme veuve Magné, femme de l'éminent et regretté ministre des finances, vient de mettre gratuitement à la disposition des sœurs-institutrices la maison natale de son mari, située dans ce quartier, et qui porte aujourd'hui le n<sup>o</sup> 30 de la rue Saint-Laurent.

C'est dans cette maison, où son père était teinturier, que se passèrent les premières années de celui qui, né dans une condition obscure, devait s'élever si haut et devenir successivement trois fois ministre des travaux publics, une fois ministre sans portefeuille, trois fois ministre des finances, grand-croix de la Légion d'honneur, et, en dernier lieu, sénateur élu par le corps électoral de la Dordogne. Un souvenir, qui est resté légendaire dans la mémoire des habitants du faubourg des Barris, montre M. Magné enfant, un livre d'une main et de l'autre tournant la roue de bois où la laine s'enroulait en séchant.

Il y a quelques semaines, un feuille radical de Toulouse, le *Réveil de la Haute-Garonne*, racontait qu'un frère de la Doctrine chrétienne avait abusé indignement d'un de ses élèves, et ajoutait une foule de détails ignobles et révoltants.

Il y avait là une calomnie abominable, dont les tribunaux de Toulouse ont fait justice.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

28 Août 1879. (63)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXII

LE BAZAR DES ESCLAVES.

— Tu veux quitter Damas ? dit le marchand avec étonnement. Les *giaours* doivent-ils donc réellement venir.

— On les attend de jour en jour à Beyrouth.

— Ah ! je comprends, tu veux mettre à l'abri les richesses acquises sur les chiens et tu crains que Fuad-Pacha ne soit forcé de faire ce que les chrétiens nommeraient justice.

— Fuad-Pacha, placé entre les *giaours* et Abd-el-Kader, frapperait sur les Druses et sur les fils du Prophète.

— Où veux-tu te retirer ?

Reproduction interdite.

— A la Mekke.  
— Précisément je dois quitter moi-même Damas, demain, pour me rendre à la Mekke.  
— Je le sais. »

Osman-ben-Assah regarda fixement son interlocuteur ; on eût dit qu'il cherchait à le sonder, à lire dans sa pensée avant de lui communiquer des intentions qu'il hésitait évidemment à formuler.

Kassem-el-Kok fumait, toujours grave et impassible, ne faisant rien pour provoquer une confiance, mais ne laissant pas supposer que cette confiance il devait la repousser.

Enfin le cheik parut prendre une détermination brusque ;

« Quant part la caravane d'esclave ? demanda-t-il.

— Les chrétiennes sont déjà parties, répondit Kassem, les Arméniennes partent demain.

— A quel heure ?

— A la deuxième heure de nuit. »

Il se fit un silence entre les deux hommes.

« Kassem, reprit le cheik, puis-je toujours compter sur ta fidélité ?

— Toujours, seigneur, répondit le marchand d'esclaves.

— Demain, à la deuxième heure de nuit, je te conduirai moi-même deux femmes ; tu les feras partir avec ta caravane. L'une de ses deux femmes est à moi, et songe que personne ne doit voir même la couleur de sa prune. L'autre femme sera pour toi ; je te la donne, à la condition que tu la vendras à la Mekke. Me jures-tu de veiller sur la première de ces deux femmes et de la conserver jusqu'à l'heure où j'irai la reprendre ?

— Je le jure sur le Koran ? dit Kassem. Celle-là est une chrétienne ?

— Oui ; il faudra la séparer de l'autre, celle que je te donne.

— Elle est chrétienne aussi ?

— Non, elle est musulmane.

— C'est bien, cheik, il se fera ainsi que tu le désires.

— Alors j'accepte ton marché de cent quarante mille piastres. »

Kassem s'inclina en signe d'assentiment.

« Demain, à la deuxième heure de nuit, ici même ! » dit Osman-ben-Assah.

Puis, il s'éloigna lentement et quitta le Bazar. Quelques instants après, il rentra dans son palais.

Il pénétra dans ce salon où nous avons vu jadis Malhoun-Khatoun fumer gravement, entouré de ses principaux officiers. Osman-ben-Assah était, lui aussi, environné d'une cour nombreuse.

« Mansour ! » dit-il simplement en se laissant aller sur une pile de coussins.

Un esclave, qui avait entendu le nom prononcé par le maître, s'élança aussitôt au dehors. Deux minutes après, il rentra dans le salon, et s'inclinant le front sur le tapis, devant le cheik :

« Mansour vient, » dit-il.

Au même instant, un Druse de haute taille, à la physionomie farouche, pénétra dans la pièce, et vint à son tour s'incliner devant Osman-ben-Assah. Puis il se redressa et attendit que le maître daignât lui adresser la parole. Osman fit, du geste, reculer à distance respectueuse tous ceux qui l'entouraient.

« Ali est-il revenu ? demanda-t-il en s'adressant à Mansour.

— Pas encore, seigneur, répondit le Druse.

— Le juif refuserait-il de payer les cinquante mille dinars ?

— Cela est possible.

— Alors la juive mourra. Si demain, au milieu du jour, Ali n'est pas revenu, tu ordonneras le supplice. »

Mansour fit un signe affirmatif.

« Le Français, reprit le Druse, qu'ordonnes-tu ?

— Qu'il meure ! répondit Osman.

— Quand cela ?

— Demain.

— Avec la juive, alors ?

— Oui, si Ali n'a pas rapporté de réponse, mais lors même qu'Esau payerait les cinquante mille dinars, le *giaour* doit mourir.

— Le laçat ? demanda laconiquement Mansour.

— Non, le supplice des chiens, répondit Osman-ben-Assah. J'y assisterai, et Aichouhnâ y assistera également. »

Mansour se pencha vers le cheik.

« Abd-el-Kader protégé le *giaour*, dit-il à voix basse et l'on prétend que les Français ont débarrasé il y a quatre jours à Bayrouth,

— Je le sais ; mais qu'importe ? Je quitte Damas demain soir et je vais dans la montagne. Les Français peuvent venir de la mer, derrière moi j'ai l'immensité de l'Asie et la sécurité du désert. Le *giaour* mourra demain, je l'ordonne ! Tu feras venir Saïd-Abdoul-Nolek. »

(A suivre.)

**Le Réveil de la Haute-Garonne** vient d'être condamné par le tribunal à 1000 francs d'amende, 1000 francs de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans tous les journaux politiques qui se publient à Toulouse.

Nous lisons dans le **Journal de Lot-et-Garonne** :

On écrit de Castelsarrasin, 23 août :  
Jedi dernier, vers sept heures du soir, un véritable désastre a désolé notre ville et une grande partie de la commune de Castelsarrasin.

Après trois jours de chaleur éternelle, un orage épouvantable s'est déchaîné, et dans moins d'un quart d'heure, la grêle où elle est tombée à tout ravagé. Certains grêlons, gros comme des noix, avaient des angles tranchants comme des couteaux.

Il n'a fallu qu'un instant pour voir tant de soins et tant d'argent perdus.

On évalue qu'il ne reste pas un cinquième de toute la récolte en vin dans notre commune. C'est calamiteux.

Rappelons à ce sujet que le **Journal de Toulouse**, dans une étude remarquable, observait qu'il faut sans hésiter tailler, comme en février, un vignoble grêlé, si on veut du raisin l'année d'après.

Le phylloxera continue sa marche envahissante dans le Lyonnais et en Bourgogne.

Le phylloxera vient d'être découvert sur cinq points différents du territoire de Poligny (Côte-d'Or). Les vigneronniers seraient tellement consternés, qu'ils n'oseraient pas se livrer à de nouvelles recherches.

La présence du phylloxera vient d'être constatée aussi à Jambles et à Saint-Denis-de-Vaux, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

On lit dans la **Patrie** :

Des expériences qui viennent d'être faites dans le domaine de la Provençaise ont permis de constater l'efficacité du **sulfocarbonate de potassium** contre le phylloxera.

On a opéré sur un vignoble de 110 hectares. Le travail a coûté 27,658 fr., soit 250 fr. par hectare. Par la même opération, on a écarté la pyrale, qui aurait pu exercer des ravages sérieux. On espère arriver l'année prochaine à ne dépenser que 180 francs par hectare.

Les résultats obtenus sont très sérieux et font l'objet d'un rapport adressé par M. Teissonnière au ministre de l'Agriculture.

D'autres expériences sont faites dans diverses contrées sur la valeur d'un autre procédé.

Nous attendons les résultats.

Le phylloxera vient d'être officiellement constaté dans la commune de Villefranche (Aveyron) et dans une commune voisine, celle de Rouquette. Les procès-verbaux de ces constatations ont été immédiatement transmis à l'autorité supérieure par le secrétaire du comité d'études et de vigilance contre le phylloxera de l'arrondissement de Villefranche. Une souscription pour combattre ce terrible fléau a été ouverte dans les bureaux du **Journal de Villefranche**.

Les journaux du Cantal constatent unanimement le grand succès obtenu par notre sympathique directeur théâtral, M. Morvand, dans la courte campagne qu'il vient de faire à Aurillac. C'est un feu roulant d'éloges que l'**Indépendant** verse à pleins bords sur la plupart des artistes et sur l'habile impresario que nous allons revoir bientôt, avec une troupe digne en tous points, espérons-le, de la scène cadurcienne.

**AVIS.** — Un Régisseur disponible, désirerait trouver une Vaste Propriété, en retard sous le rapport de la culture.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal.

**AVIS.**

Mlle PRUNIÉRAS, sous-maitresse dans un pensionnat de Bordeaux, utilisera ses vacances en donnant des leçons à de jeunes demoiselles, soit au domicile de leurs parents, soit au sien propre, situé rue Brives, à Cahors.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**BULLETIN AGRICOLE**

La Réole (Gironde) 24 août.

Nous sommes toujours sous les rayons d'un soleil brûlant; c'est en vain que nos cultivateurs sollicitent la pluie. Les maïs, les haricots et les pommes de terre se dessèchent peu à peu. Les froments nouveaux font apparition, les cours restent à peu près les mêmes; on préfère les nouveaux, dont la qualité est très belle, mais qui ne donnent pas mêmes 50 0/0 d'une récolte ordinaire. L'année est décidément très mauvaise. On espère que la récolte du vin sera à peu près comme l'an dernier et que les prix seront rémunérateurs.

Saumur (Maine-et-Loire) 24 août.

Vers la fin de la semaine prochaine, les travaux de la moisson seront à peu près terminés. aussi nous comptons sur des échantillons plus nombreux à notre prochain marché, car le dépiquage va être fait sur une plus large échelle, ce qui nous mettra mieux à même, sur un ensemble plus grand, d'apprécier la qualité du blé.

Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 25 août.

Depuis trois jours, il tombe de la pluie, ce qui devient inquiétant pour finir de rentrer nos récoltes.

Tours (Indre-et-Loire), 23 août.

La moisson est loin d'être terminée. Il nous faudrait du beau temps pour l'achever. Notre récolte en blé sera inférieure à celle de l'année dernière en quantité, mais supérieure en poids; les blés rentrés sont bien secs. Il y a cette année beaucoup de mauvais blé, mais certaines contrées sont bien partagées comme qualité.

Valence-d'Agen (Tarn-et-G.), 23 août.

Nous avons ici, pour toutes les contrées du département voisin, un rendement pitoyable. Dans quelques contrées, il y a un tiers de récolte et dans d'autres un quart tout au plus.

C'est une année désastreuse pour notre culture. La récolte du maïs est tout-à-fait compromise; il n'y aura pas demi-récolte.

\* \* \*

On lit dans le **Sémaphore** de Marseille :

La récolte des céréales est très-avancée dans le terroir d'Aix. Elle est loin de répondre aux espérances qu'on avait d'abord fondées sur son apparence. Il y a beaucoup de paille mais peu de grains. Le froment avait bien tallé et semblait avoir épié dans de bonnes conditions. Mais il est survenu des vents qui ont affaibli les tiges, de l'humidité et des brouillards qui ont empêché la grenaison en grande partie. Aussi il n'y a qu'un cri de déception dans les campagnes de cet arrondissement. La récolte est généralement mauvaise et médiocre chez les mieux favorisés. Comme dans toutes les années où la pluie tombe en excès au printemps, la paille a plus souffert que les collines.

\* \* \*

Nous lisons dans le **Médocain** de Lesparre, du 23 août :

Nous continuons à jouir ici du plus beau temps qui se puisse désirer pour le bien des récoltes encore sur pied, et il y a eu peu d'années où la température du mois d'août ait été plus constamment favorable à la vigne. Le verjus grossit à merveille, le bois commence à mourir, et quelques grains déjà tournés, annoncent que la véraison est proche. Poisse septembre, imitant le mois d'août, nous donner de bonnes chaleurs, et de temps en temps, de bienfaisantes rosées. On pourrait dans ces conditions, gagner quelques jours pour la vendange on n'y perdrait rien et l'on y gagnerait beaucoup pour la qualité, au sujet de laquelle les appréhensions de la viticulture sont particulièrement éveillées.

**VARIÉTÉS**

Nous lisons dans le **Journal d'hygiène**, la communication suivante d'un de nos compatriotes, M. le Dr D'Ardenne, de Lacapelle-Marival :

Monsieur et très honoré collègue,

Je viens d'observer un cas vraiment extraordinaire de maladie vermineuse chez une personne

dont l'âge, le tempérament et le régime sont en opposition complète avec cette affection.

Mlle X..., institutrice, 35 ans, peau brune, tempérament bilioso-sanguin, jouit d'une excellente santé d'habitude, malgré la vie sédentaire que lui impose sa profession. Sa nourriture, sans être recherchée, est abondante, saine et de beaucoup meilleure que celle des paysannes dont elle élève les enfants.

Cependant des troubles digestifs s'étaient manifestés depuis plusieurs mois : dégoût persistant, nausées, diarrhée intermittente. Avec cela coliques et céphalgie s'accompagnant de bourdonnements d'oreilles et de vertiges; ce dernier symptôme s'accusait de plus en plus, et préoccupait vivement la malade, qui m'avait fait part de ses craintes à plusieurs reprises.

Je commençais à partager moi-même les inquiétudes de ma cliente dont l'état n'était nullement amélioré par le traitement ordinaire de la dyspepsie gastro-intestinale à laquelle j'avais cru tout d'abord. Cependant je fus frappé de l'existence d'un symptôme plus significatif dont la malade me fit part en dernier lieu : elle sentait comme un *peloton de fil* dans l'intestin. Ce peloton changeait souvent de place; les mouvements étaient même parfois rapides et déterminaient alors une angoisse très vive, de la pâleur, des vertiges et une sensation très marquée de fin prochaine.

Mis sur la voie par ce fait assez étrange, l'idée me vint de tenter l'administration d'un énergique vermifuge que je formulai de la manière suivante :

- Semen-contra pulv..... 6 gr.
- Calomel à la vapeur..... 2 —
- Sucre en poudre..... 20 —

Pour dix paquets égaux. Cinq chaque matin pendant deux jours consécutifs. Deux verres dans la journée d'une forte infusion de mousse de Corse (30 gr. pour 1 litre d'eau).

Sous l'influence de ce traitement, 450 à 500 lombrics furent rendus dans l'espace de trois jours. J'en comptai près de 200 qui avaient été expulsés tous ensemble et sans mélange de matières fécales le premier jour de l'administration du vermifuge. Les autres arrivèrent par séries de 30 à 50. Sur ma recommandation expresse, on les compta régulièrement jusqu'à 350, puis on cessa de dégoûter; mais on n'évalua pas à moins de 100 à 150 le nombre de lombrics qui furent encore chassés. Ils étaient tous d'une grosseur colossale.

Une crise épouvantable accompagna l'expulsion de cette énorme quantité de parasites intestinaux (hoquet, vomissements, coliques atroces, lipothymies, etc).

Le troisième jour il ne restait qu'une grande fatigue générale et un état d'excitation des organes digestifs qui céda facilement à une potion calmante composée d'extrait d'opium et de sirop d'éther, et à l'administration de quelques lavements d'assa-fœtida.

Maintenant, quelle a pu être la cause de la formation d'une si prodigieuse quantité de lombrics ?

On ne peut évidemment invoquer ni l'âge, ni le régime, ni le tempérament.

Mais n'oublions pas que la malade est institutrice, et qu'elle passe sa vie au milieu de petites filles dont un grand nombre sont scrofuleuses et soumises à un régime végétal exclusif, conditions éminemment favorables (l'expérience me l'a prouvé d'ailleurs) à l'éclosion de vers intestinaux. Or, il résulte de l'enquête à laquelle je me suis livré, que les élèves ont l'habitude d'aller déposer leurs déjections dans un coin du jardin qui domine le puits dont les eaux servent au besoin du ménage. J'en ai conclu que ces eaux ont dû contenir, à un moment donné, une grande quantité d'œufs qui, on le sait, peuvent vivre longtemps inaltérés. L'institutrice en aurait absorbé ensuite un grand nombre dans sa boisson ordinaire. De là cette maladie vermineuse qui m'avait paru d'abord absolument inexplicable.

N'y a-t-il pas là une question d'hygiène d'autant plus intéressante que les lombrics, quoi qu'on en ait dit, provoquent dans quelques cas des accidents plus graves encore que ceux que je viens de décrire ?

**DERNIÈRES NOUVELLES**

On a dit que le maréchal Canrobert était parti pour l'Angleterre, où il allait rendre visite à l'ex-impératrice. C'est une erreur. Le maréchal a été appelé en Angleterre par une dépêche de sa femme, qui lui annonçait que ses deux enfants venaient d'être pris de la fièvre scarlatine.

Perpignan, 27 août.

Le **Var**, ramenant le premier convoi des amputés, est attendu aujourd'hui ou demain matin à Port-Vendres.

Le congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences, s'ouvrira à Montpellier, le 28 août prochain, sous la présidence de M. Bardoux.

Les officiers français qui se sont rendus à Saint-Petersbourg pour assister aux grandes manœuvres de l'armée russe, ont été très bien accueillis par le czar.

Bordeaux, 27 août.

La police a fait enlever, ce matin, de bonne heure, des affiches injurieuses pour le roi d'Espagne, qui avaient été apposées la nuit dernière sur les murs de la ville.

On procède à une enquête.

**Bourse de Paris**

Cours du 28 Août.

- Rente 3 p. %..... 83 15
- 3 p. % amortissable 85 15
- 4 1/2 p. %..... 115 75
- 5 p. %..... 116 90

| VALEURS DIVERSES au comptant. | GLOTURE du 27 août | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| Banque de France.....         | 3.135 »            | 3.135 »            |
| Crédit foncier.....           | 882 50             | 881 25             |
| Orléans-Actions.....          | 1.177 50           | 1.177 50           |
| Orléans-Obligations.....      | 384 50             | 384 50             |
| Suez.....                     | 720 »              | 720 »              |
| Italien 5 %.....              | 78 60              | 78 60              |

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 8 (23 août).

Décompositions chimiques produites par les énergies électriques, par M. Berthelot. — Le Jardin des Plantes de Montpellier, par Ch. Martins. — La sécrétion rénale, par M. Picard. — Un fossile contesté, par M. de Saporta. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 8 (23 août).

La politique douanière de la France, depuis Colbert jusqu'au traité de commerce de 1860, par M. Georges Maurice. — Mozart, par Léon Quesnel. — La morale anglaise contemporaine, par M. Guyau. — Ce que c'est qu'un jéuite, par M. Edmond Schérer, sénateur. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements — Six mois : 15 fr. — Un an, 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

**LA NATURE, Revue des sciences.**

Sommaire du n° du 24 août.

Les éleveurs à blé. — Le Bassin du Mississippi (suite) : H. Blerzy. — Fous ou criminels ? : J. Bertillon. — Illusion d'acoustique produite par le téléphone : Plumondon. — Une ascension au Vésuve pendant la dernière éruption : Albert Tissandier. — Emploi des sulfures naturels comme combustibles dans la métallurgie; procédé Hollway : Blanchard. — Pluies de poussières. — Le climat de Sidney et de la Nouvelle-Galles du Sud : Th. Moureaux. — Chronique. — La météorologie du mois de juillet : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres.

**AVIS.**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 10000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J. J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion,

nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opio-aire. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac; En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur). Cette administration dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance grand de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Bibliothèque classique du piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER. 11 volumes grand format (1,700 pages), sur magnifique papier. Prix: 60 fr., payables 20 fr. tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Mendelssohn — Bartholdy. OEUVRES COMPLÈTES (Edition Litolf). Première série. Piano seul, 38 fr. 50. — Deuxième série. Piano et instruments à corde, 21 fr. 25. — Troisième série. Instruments à cordes, 14 fr. 50. — Quatrième série. Partitions d'orchestre, 22 fr. Les parties se vendent séparément, payables 20 fr. tous les 4 mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Chopin. OEUVRES COMPLÈTES (Edition Litolf) pour le piano. 3 vol. Prix: 30 fr. payables 20 fr. tous les quatre mois. — Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, à Paris.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de

la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte. II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bistumth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Étranger.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot, inviteront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Guérison de la

Phthisie Pulmonaire

et de la bronchite chronique; traitement nouveau; brochure n° 80 de 136 pages, 13<sup>e</sup> Edition; par le Dr Jules Boyer (de Paris). Envoi gratuit à franc 50 en timbre post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés, le propriétaire-gérant, A. Layton, rue de la Harpe, 109, Paris.

TIRAGES DE SEPTEMBRE 1879. Garantie contre le risque de remboursement au pair. Obligations amorties. Ville de Lille 1860, Messageries Maritimes 5 0/0, Gaz de Bordeaux, C<sup>o</sup> des Voitures de Paris, Ville de Paris 1865, Suez, Bons de liquid. V. de Paris.

LA PATRIE. Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle. Capital social 4,000,000 de francs. Directeur général: M. DOULADOURE (Lucien), rue des Bourdonnais, 38, à Paris. Agent général: M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors. Agent particulier: M. MARY (Justin), à Albas.

SPECIALITE DE MACHINES A VAPEUR, à FIXES ET LOCOMOBILES. HORIZONTALES ET VERTICALES de 4 à 50 chevaux. Machines horizontales et verticales. Machines à vapeur fixes et locomobiles.

DOUCEDE, Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier. Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix. DOUCEDE, marchand tailleur.

A VENDRE PAILLE, FOURRAGES ET AVOINES. S'adresser à Monsieur Maurice Desprats, Négociant, à Villeneuve-sur-Lot.

A VENDRE Une Machine A Vapeur Locomobile, d'occasion. De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs. Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTOUQUET, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

AVIS On demande des Ouvriers S'adresser à Mr NARDOT, fils, rue du Lycée, à Cahors.

et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors. TABLEAU DES DISTANCES. Nouvelle édition imprimée et complétée jusqu'à ce jour. De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement.



Eaux minérales de Miers. Gare de Rocamadour.

HOTEL CARBOIS à Alviçnac (Lot). L'HOTEL CARBOIS, situé dans un emplacement agréable réunissant toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître. M. Carbois, le seul de la commune d'Alviçnac, actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires. M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour, l'Omnibus de l'HOTEL CARBOIS.

PRIME A NOS LECTRICES. POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE. On reçoit pendant UN AN la Mode Française. Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes. C'est le seul qui donne des Patron découpés de grandeur naturelle. Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, à M. ORSONI, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

BULLETTIN DES HALLES. FONDÉ EN 1846. JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR, APRÈS LA BOURSE DE PARIS. BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29. — PARIS. Cote officielle, et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers. Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc. Revue de la semaine chaque samedi. Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suis, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages. TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE. Edition (A), 7 numéros par semaine. 36 fr. 20 fr. 15 fr. 10 fr. 8 fr. 6 fr. 4 fr. 2 fr. Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris au Directeur, 29, rue de Viarmes.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS. MUSIQUE ET INSTRUMENTS. GODINAUD, FILS. A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. Accord et réparation. — Vente, échange et location.